

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf octobre à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Martine DESBOIS, Albin COELHO Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absent excusé : VITURAT Raymond (donne pouvoir à Bernard MOULIN)

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, approuve le compte rendu du 4 septembre 2023.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire énumère les décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal.

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Une réunion a eu lieu le 10 septembre dernier avec AABT et OXYRIA pour avoir des explications sur différents points de désaccord. L'avant-projet définitif a été validé. Un devis pour une mission complémentaire a été demandé à INDDIGO pour la géothermie. L'appel d'offres a été lancé le 29 septembre dernier. La consultation prendra fin le 27 octobre.

- Trois cèdres morts ont été abattus dans le parc. Les souches seront rognées prochainement.

- Le grenier de la mairie a été pratiquement vidé intégralement, en vue des travaux.

- Monsieur le Maire a été saisi d'une demande pour limiter le tonnage autorisé sur le pont du chemin de la Grange Ressins. Compte tenu du passage régulier des agriculteurs sur ce chemin, la demande a été refusée.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Emmanuelle DANIERE a participé à l'assemblée générale du Tennis club du Sornin. Le club déplore l'absence d'une équipe féminine. Le bilan financier de la saison est positif. Le club regrette le mauvais état des terrains de Vougy. Sophie GOUTTENOIRE indique que ce serait peut-être le moment de les faire rénover pour profiter des subventions attribuées dans le cadre des jeux olympiques.

- L'association France ALZHEIMER remercie la commune pour la subvention attribuée.

- L'école publique a demandé le remplacement d'ordinateurs d'enseignants devenus obsolètes ainsi que celui du photocopieur. Pour les ordinateurs, il faudra attendre le budget 2024. Concernant, le photocopieur, un dépannage a eu lieu et la machine fonctionne à nouveau.

Des bons d'achat seront offerts à Audrey BONNEL à l'occasion de sa mutation à la ville de Riorges.

- L'assemblée générale de l'OGEC a eu lieu vendredi dernier. L'association dégage un solde positif important. Cependant, des dépenses assez lourdes s'annoncent, comme le changement des menuiseries et l'augmentation horaire d'une ASTEM notamment. De plus, à la suite des travaux réalisés cet été, un loyer de 1000 € sera dû par l'OGEC.

L'école compte 69 élèves ce qui représente 45 familles.

Les membres de l'OGEC ont remercié la mairie pour la qualité des échanges dans le cadre de la réorganisation de la cantine. Le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul service permet plus de sécurité lors du transfert des enfants (moins de circulation) et ces derniers sont désormais plus calmes les après-midis.

- En novembre prochain, Emmanuelle DANIERE rencontrera Rémy GRANGE de la bibliothèque Départementale pour remplir la convention.

- Deux employées de la cantine ont été équipées à leur demande de bouchons d'oreille.

- Le trophée des sportifs se déroulera à St Nizier-sous-Charlieu le 21 octobre prochain. Pouilly-sous-Charlieu et Vougy prendront part à cette manifestation qui récompensera cette année, non pas des joueurs, mais des bénévoles. Des bons d'achat pris chez les commerçants de chaque village seront offerts. Vougy dont les terrains sont utilisés par le FCLS et le Tennis Club du Sornin participera à hauteur de 300 €.

- Le pot de départ de Marie-Jo RAY s'est parfaitement déroulé en présence de 25 personnes environ, tout comme l'inauguration de la boîte à livres le lendemain.

URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Sophie GOUTTENOIRE annonce que le permis de construire de la mairie a été accordé ainsi que 2 déclarations préalables pour des abris de jardin.

- L'enquête publique relative à la modification du PLU n° 2 se déroulera du lundi 30 octobre au vendredi 17 novembre 2023. Un registre est à la disposition du public en mairie.

FINANCES : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE

La commune a renseigné le questionnaire de Charlieu Belmont Communauté sur ses projets à venir sur la période 2023-2026 en vue du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, à savoir : réhabilitation de la mairie, aménagement de locaux commerciaux, rénovation énergétique de l'école, acquisition d'un terrain à la gare, réfection de l'assainissement et de la voirie de la rue de la Croix Verchère, construction d'une ombrière sur le terrain de boules, changement des menuiseries de la cure.

COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Sophie GOUTTENOIRE indique que la cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 6 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes.

- La Mariée Futée a installé un panneau à la gare à la place de celui du bouquet garni.

- Un spectacle sera organisé par le Sou des écoles publiques dans le cadre du programme culturel intercommunal le 26 janvier 2024 à 19h à la salle des fêtes.

- Ce sont Mme HULARD, Mme TASSART et M. MARTIN qui auront en charge le recensement de la population qui aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024.

- Un nettoyage de la nature se déroulera le mercredi 25 octobre. Départ de la mairie à 15h30.

- Le plan de la commune vient d'être validé et sera distribué en même temps que le bulletin municipal en décembre prochain.

- Le 26 septembre dernier a eu lieu à la salle du Marronnier un atelier manger-mains qui a réuni 10 participants. La commune est remerciée pour son implication et le prêt de la salle du marronnier.

- En ce moment, tous les mardis de 9h30 à 11h à la salle des fêtes se tient un atelier d'activité physique adaptée aux seniors. Tous les jeudis de 9h à 10h à la salle du marronnier est organisé un atelier mémoire. Ces deux activités sont très appréciées.

- Un stage de danse voltige est organisé à la salle des fêtes pendant les vacances de la Toussaint.

- La commune a été invitée à se joindre aux associations de chasse pour l'opération « J'aime la nature propre » prévue le 16 mars prochain. La commune offrira un verre de l'amitié à l'issue de la collecte.

- Concernant le bulletin municipal, le devis des Arts Graphiques a été retenu pour 3060 € TTC, comprenant également le flash info.

- Sophie GOUTTENOIRE donne le compte rendu de la réunion du groupe économie de Charlieu Belmont Communauté au cours de laquelle un OPCO EP (opérateur de compétences des Entreprises de Proximité) a présenté son activité sur le territoire qui consiste à aider les entreprises de moins de 50 salariés à accompagner et favoriser l'évolution professionnelle des salariés par le biais de la formation continue.

- Elle a également participé à la réunion de la commission tourisme et culture qui a fait le bilan de la 1^{ère} saison culturelle. Elle informe les membres du conseil de l'existence de la plateforme HELLOASSO qui propose un service de billetterie gratuit pour les associations. Elle indique par ailleurs avoir proposé la candidature de Vougy pour accueillir le musée itinérant mobile Mumo. Les projets sur la période 2024-2026 ont également été présentés.

DELIBERATIONS

REHABILITATION DE LA MAIRIE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 DU CABINET AABT

Sous-Préfecture de Roanne
N° 69/2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif du projet de rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

La rémunération du cabinet AABT est prévue au taux de 10.5 % dans le marché initial soit 97650 € HT + 1200 € HT de mission SSI.

Le coût prévisionnel des travaux a été revu à la hausse, soit à 1 206 938.46 € H.T. hors travaux de forage et de géothermie.

IL y a lieu également de rajouter le forfait mission SSI de 1200 € HT ainsi que le forfait mission complémentaire géothermie de 3522 € HT.

Le montant de cette rémunération est donc porté à :

1 206 938.46 € x 10.5%	126 728.54 € HT
Forfait mission SSI	1200.00 € HT
Forfait mission complémentaire géothermie	3 522.00 € HT

La répartition de cette rémunération entre les différentes phases et entre les co-contractants est fixée dans le tableau joint en annexe.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 du cabinet d'architecte AABT, pour les travaux de rénovation thermique et de mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

REHABILITATION DE LA MAIRIE ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'ŒUVRE - GEOTHERMIE SUR SONDE

N° 70/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société INDDIGO a finalisé mi 2023 une étude de faisabilité Géothermie sur sonde dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Le projet consiste en la mise en place d'une pompe à chaleur de 15KW avec 2 sondes de profondeurs 140 m qui couvrira 100% des besoins de chauffage et des besoins de rafraîchissement l'été.

A la suite de cette étude, il serait nécessaire qu'INDDIGO, qui dispose de la qualification RGE poursuive son implication dans le projet au côté d'AABT et du BE Fluides ABAC Ingénierie, sur les sujets sondes et PAC.

La mission de base d'accompagnement en maîtrise d'œuvre s'élève à 10 525 € HT. IL faut également prévoir un suivi énergétique pendant 2 ans, ce qui permettra de bénéficier des subventions du fonds chaleur. Cette option s'élève à 4 600 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du bureau INDDIGO pour l'accompagnement à la maîtrise d'œuvre géothermie sur sondes ainsi que l'option suivi énergétique, le tout pour un montant HT de 15 125 €.

SUBVENTION RASED 2023

N° 71/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la commune de CHARLIEU qui accueille dans son école la psychologue scolaire intervenant dans toutes les communes du canton et qui demande une participation aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1€ par enfant scolarisé à VOUGY.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 123 € à la commune de Charlieu pour le fonctionnement du RASED.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE LA SOURCE - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

N° 72/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2007,

Considérant que dans le cadre du contrat d'association passé avec l'Etat pour l'école privée La Source, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et primaires, domiciliés ou non sur la commune de Vougy,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'école privée La Source la contribution suivante pour l'année scolaire 2023/2024 : 693.72 €/élève

Sur la base de 69 élèves scolarisés au 1^{er} septembre 2023, le montant de la dépense annuelle est de 47 866.59 €.

Un acompte de 10 000 € ayant été versé en septembre 2023, le solde sera réglé en janvier 2024 soit 37 866.59 €.

SIEL - EXTENSION BTS P. RUETTON - PROPRIETE MARION

N° 73/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension électrique pour le raccordement de la propriété MARION rue du Ruetton.

Conformément à ses statuts, (article 2 notamment), et aux modalités définies par le comité et le bureau, le SIEL - Territoires d'énergies Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le conseil régional Auvergne Rhône Alpes, l'union européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT %PU Travaux	Participation commune
Extension BTS P. Ruetton prop. MARION Forfait 12 kVa Linéaire sout. seul = 55 mètres	76.13 €/ml	1 153.00 € 4 187.15
TOTAL		5 340.15 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Extension BTS P. Ruetton - propr MARION » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Charlieu Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu Belmont Communauté.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

APPROBATION DES DEMANDES D'ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU VAL D'AIX ET ISABLE, DU PAYS D'URFÉ, DE MARCIGNY ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ A ROANNAISE DE L'EAU AU TITRE DES COMPETENCES GEMAPI

N° 74/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les communautés de communes du Val d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé, de Marcigny et la communauté d'agglomération Loire Forez ont sollicité ROANNAISE DE L'EAU

pour exercer des compétences GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2024. Elles ont été approuvées par délibération du comité syndicale de Roannaise de l'Eau mais impliquent une modification des statuts du syndicat. La commune de Vougy doit donc délibérer pour approuver cette modification de statuts.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les adhésions à ROANNAISE DE L'EAU des communautés de communes du Val d'Aix et d'Isable, du Pays d'Aurfe, de Marcigny et la communauté d'agglomération Loire Forez pour l'exercice des compétences GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2024.

APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAISSEMENT REVISE

N° 75/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la révision du schéma directeur d'assainissement est arrivée à son terme.

Le schéma directeur fait ressortir différents travaux à prévoir d'ici à 2033 synthétisés dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE DE VOUGY - Synthèse du programme de travaux								
Catégorie	Localisation	Description	Montant (€ HT) Assainissement	Montant (€ HT) Eaux pluviales	Améliorations	Ordre de priorité	Année réalisation programmée	Efficacité
Elimination des Eaux Claires Parasites et réduction des apports d'eaux pluviales	Rue de la Croix Bayon Rue de l'Eglise (FICHE TRAVAUX 1)	Mise en séparatif réseau, réhabilitation réseau conservé en eaux pluviales et suppression déversoirs d'orages	425 640	57 760	Réduction des eaux claires parasites (16 m3/j) Réduction apports d'eaux pluviales (Sa: 1,04 ha)	2	2033/2034	30 213 € / m3/j 46 € / m²Sa
	Rue de la Place Rue du 19 mars (FICHE TRAVAUX 2)	Mise en séparatif réseau, réhabilitation réseau conservé en eaux pluviales et création exutoire eaux pluviales	343 270	68 730	Réduction des eaux claires parasites (15 m3/j) Réduction apports d'eaux pluviales (Sa:0,95 ha)	1	2029/2030	27 467 € / m3/j 43 € / m²Sa
	Rue des Peupliers Lotissement de Villevert (FICHE TRAVAUX 3)	Mise en séparatif réseau, réhabilitation réseau conservé en eaux pluviales et suppression déversoirs d'orages	391 700	275 300	Réduction des eaux claires parasites (20 m3/j) Réduction apports d'eaux pluviales (Sa:1,17 ha)	1	2026/2027	33 468 € / m3/j 57 € / m²Sa
	Route de Charlieu (FICHE TRAVAUX 4)	Mise en séparatif réseau	74 300	0	Réduction des eaux claires parasites (16 m3/j)	2	2031	7 450 € / m3/j
	Rue de la Gare Rue du 8 mai 1945 (FICHE TRAVAUX 5)	Création DO, mise en conformité de branchement, déconnexion réseau EP/EU, connexion réseau EP et suppression DO	114 750	21 600	Suppression rejet direct Réduction des eaux claires parasites (30 m3/j) Réduction de la surface active raccordée (0,65 ha)	1	2025	4 545 € / m3/j 21 € / m²Sa
Réduction des Eaux Claires Parasites	Rue de la Croix Verchère (FICHE TRAVAUX 10)	Renouvellement réseau unitaire	88 600	0	Réduction des eaux claires parasites (2 m3/j)	2	2024	82 650 € / m3/j
Réduction des apports d'eaux pluviales	Lotissement du Crêt Rue des Forests (FICHE TRAVAUX12)	Mise en séparatif pour connexion réseau séparatif	224 500	40 100	Action conjointe avec action n°5 pour suppression d'ECPP et réduction de la surface active raccordée (1,02 ha)	3	2036	22 € / m²Sa
Elimination rejets directs	Rue de la Vavre (FICHE TRAVAUX 6)	Mise en demeure 1 habitation : Suppression des rejets directs	pm		Suppression rejet direct	1	2023	
	Route de Charlieu (FICHE TRAVAUX 11)	Mise en demeure 2 habitations : Parcelles répertoriées en non collectif et non conforme faisant partie du zonage assainissement collectif	1 000		Mise en conformité	1	2023	
Amélioration du fonctionnement ou de la connaissance du réseau	Rue de la Croix Girard (FICHE TRAVAUX 7)	Curage réseau	1 000	0	Amélioration efficacité du réseau	1	2023	
	Rue des forests, des gardes Route de Charlieu (FICHE TRAVAUX 8)	Mise à la côte tampon regards de visite	3 600	0	Amélioration accessibilité au réseau	2	2023	
	Station d'épuration (FICHE TRAVAUX 9)	Remplacement sonde de mesure de débit	3 800	0	Mesure efficacité des travaux de réduction des ECPP engagés	1	2023	
TOTAL PROGRAMME TRAVAUX HT			1 672 160	463 490				

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve le schéma directeur d'assainissement
- Confirme que certains travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2023.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL POUR
LES CONTROLES DE BRANCHEMENT SUR LES RESEAUX COLLECTIFS
D'ASSAINISSEMENT**

N° 76/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1414-3 du CGCT

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles L. 2113- 6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour cette prestation,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Charlieu propose de coordonner un marché de prestations de services permettant de réaliser les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Il expose qu'il est pertinent pour la Commune d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier entre autres des propositions financières intéressantes pour la réalisation de ces prestations.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement.

Est désigné comme coordonnateur du groupement : la commune de Charlieu qui sera chargé d'organiser les procédures de passation des marchés et de retenir un prestataire commun.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour cette prestation,

Après avoir pris connaissance des documents, Après en avoir DELIBERE,

- Autorise l'adhésion de la commune de VOUGY au groupement de commandes ayant pour objet les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour les contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif des communes de Charlieu Belmont Communauté.
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de XXX et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout documents nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
- S'ENGAGE à exécuter le marché conformément à la convention et régler au prestataire retenu les factures concernant les prestations réalisées pour le compte de la Commune de VOUGY
- Précise que les dépenses inhérentes aux contrôles seront inscrites aux budgets correspondants

ACQUISITION DU TERRAIN LEGUT ROUTE DE CHARLIEU

N° 77/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire informe le conseil que le terrain LEGUT route de Charlieu est en vente. Cette parcelle d'une surface de 8 355 m² est classée en zone NL, zone naturelle à vocation d'équipement liés aux activités sportives et culturelles, de loisirs ou touristiques dans le plan local d'urbanisme.

Les membres du conseil municipal s'accordent à dire que ce terrain, bien situé dans le bourg, pourrait être intéressant dans le cadre de projets communaux futurs. Le prix de vente est de 170 000 €. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 4 d'une surface de 8 355 m² pour un prix de 170 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE VOUGY - ANNEE 2022

N° 78/2023

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de VOUGY pour l'année 2022.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de VOUGY pour l'année 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Un riverain s'étant plaint, M. le Maire a pris contact avec la DDT afin que l'accotement en sortant sur le chemin des Forges sur la route des Perreux côté Vougy soit fauché, la visibilité étant nulle.

- Catherine DESSEIGNE indique que la climatisation de la salle des associations est très appréciée.

- Christophe BOUSSAND demande où en est l'aménagement de l'île à la gravière SOGRAP. Il serait intéressant qu'il soit prévu d'autoriser les chasseurs à venir déloger les sangliers qui pourraient occuper les lieux. Bernard MOULIN en parlera avec le directeur de la SOGRAP.

La séance est close à 21h40.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire